



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2364

Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2022 et 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2364 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 49 000 € ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA FONDATION DE L'AO SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES PROJETS DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON POUR LES ANNEES 2022 ET 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 200 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Au fil des saisons, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire en proposant des concerts et des projets de médiation culturelle à destination de tous les publics. Des ateliers pédagogiques et des concerts commentés complètent une programmation d'excellence faisant la part belle aux performances musicales de l'Orchestre national de Lyon, mais aussi à des orchestres et des artistes invités tout au long de la saison.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La Fondation philharmonique, désormais dénommée Fondation de L'AO, sous égide de la Fondation Bullukian, créée le 6 avril 2017 a pour objet de soutenir et d'encourager les activités de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, qui y réside. Sous la présidence de Cédric Brochier, elle soutient les activités artistiques (commandes à des compositeurs, soutien à des interprètes émergents, accueil de grands orchestres étrangers) ; pédagogiques (des projets d'actions culturelles notamment en direction des plus jeunes ou des publics éloignés de la culture), patrimonial (acquisitions d'instruments, publications et enregistrements) ; de rayonnement et de notoriété (captations audio et audiovisuelles, tournées internationales et européennes, présence en région).

A ce titre, la Fondation de L'AO souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention de fonctionnement d'un montant de **49 000 €** grâce au

soutien d'entreprises et fondations privées, au titre des projets suivants pour les années 2022 et 2023 :

- **Orchestre DEMOS Lyon Métropole : 30 000 €**
 - o Grâce aux dons accordés à la Fondation de L'AO par SEB DEVELOPPEMENT SAS à hauteur de 20 000 € et par la Fondation Solidarités by Crédit Agricole Centre-est à hauteur de 10 000 €
- **Orchestre amateur de la Part-Dieu : 19 000 €**
 - o Grâce aux dons accordés à la Fondation de L'AO par LPA à hauteur de 10 000 € et par le Groupe SETEC à hauteur de 9 000 €
 - A noter que la donation du Groupe SETEC a été réalisé au travers du don des 9 entités suivantes, ayant chacune réalisée un don de 1000 €: SETEC ALS, DIADES, SETEC FERROVIAIRE, SETEC GLI, SETEC INTERNATIONAL, SETECE ITS, LERM, OPENCY, SETEC TPI

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2021/921 approuvant la convention entre la Ville de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de subvention susvisée établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous égide de la Fondation Bullukian dans le cadre des projets 2022 et 2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est approuvée.
- 2- La recette correspondante d'un montant de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 74, programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération / nature RFDEMOS, ligne de crédit 4876, nature 74788.
- 3- La recette correspondante d'un montant de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, chapitre 74, programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération / nature RFDEMOS, ligne de crédit 4876, nature 74788.
- 4- La recette correspondante d'un montant de 19 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, chapitre 74, programme DEVPUBLI07, opération ACULTU07, opération / nature RFACULTU, ligne de crédit 8121, nature 74788.

5- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET